

DOSSIER DE PRESSE

Nouveau site Urssaf.fr :
une navigation facilitée
et un haut niveau d'expertise
au service des cotisants

Septembre 2015

CONTACT PRESSE

contact.presse@acoss.fr

SOMMAIRE



↳ UN NOUVEAU SITE URSSAF.FR AU SERVICE DES COTISANTS	4
<i>Une stratégie multicanal de branche intégrée dans la COG 2014-2017</i>	<i>4</i>
<i>Un site de référence pour les cotisants</i>	<i>4</i>
<i>Les objectifs de la nouvelle version</i>	<i>4</i>
<i>Les spécificités</i>	<i>4</i>
↳ LES POINTS FORTS DU SITE	5
<i>Une page d'accueil modernisée</i>	<i>5</i>
<i>Une navigation optimisée</i>	<i>5</i>
<i>Un haut niveau d'expertise.....</i>	<i>6</i>
<i>De nouvelles fonctionnalités.....</i>	<i>6</i>
↳ L'ACOSS ET LE RÉSEAU DES URSSAF	7
<i>L'Acoss, recouvreur social de référence</i>	<i>7</i>
<i>L'organisation du réseau des Urssaf.....</i>	<i>7</i>
<i>Les missions de la branche Recouvrement</i>	<i>8</i>
<i>L'observatoire socio économique</i>	<i>8</i>
<i>Chiffres clés</i>	<i>9</i>



UN NOUVEAU SITE URSSAF.FR AU SERVICE DES COTISANTS

La refonte d'urssaf.fr s'inscrit dans une démarche globale de qualité de service de la branche Recouvrement, en cohérence totale avec la dynamique de modernisation et de simplification du service public initiée par le gouvernement.

Une stratégie multicanal de branche intégrée dans la COG 2014-2017

La stratégie multicanal de la branche Recouvrement vise à optimiser et simplifier la relation avec l'utilisateur, en l'orientant vers le canal de communication le plus efficace et approprié en fonction de la nature de la demande. L'objectif est de rendre le cotisant plus autonome dans la gestion de son compte en faisant d'internet le lieu d'échange prioritaire avec son organisme.

La convention d'objectifs et de gestion 2014-2017, feuille de route de la branche définie avec le gouvernement, prévoit, au travers de cette politique multicanal, le déploiement d'une stratégie de communication digitale selon deux axes de développement :

- La création d'une architecture cohérente des espaces en ligne, avec notamment la restructuration des sites internet de la branche : la refonte du site Pajemploi.urssaf.fr a été réalisée en 2013, celle du site accoss.fr en 2014.
- L'optimisation de la diffusion de l'information délivrée à chaque internaute en organisant notamment un parcours dédié et en faisant d'internet le lieu central de l'information au cotisant.

Un site de référence pour les cotisants

Urssaf.fr est le site le plus important de la branche Recouvrement en termes de contenus avec près de 4 000 pages.

C'est le 6^e site institutionnel le plus visité derrière pole-emploi.fr, caf.fr, impots.gouv.fr, service-public.fr et ameli.fr.

Le site, qui avait été lancé dès 1998, a ensuite connu deux refontes, en 2004 puis en 2010. Cette nouvelle évolution du site est nécessaire, au regard du trafic généré par les usagers, sur les pages consultées et les opérations sécurisées : 9,6 millions de comptes cotisants, 476,4 milliards encaissés, et de plus en plus d'utilisateurs des services en ligne (gestion du compte, déclarations et paiements...).

95,2%
TAUX DE DÉMATÉRIALISATION
DES DÉCLARATIONS - régime général

97,4%
TAUX DE DÉMATÉRIALISATION
DES PAIEMENTS - régime général

9,6 MILLIONS
DE VISITEURS UNIQUES
sur urssaf.fr

Les objectifs de la nouvelle version

Le nouveau site urssaf.fr répond aux besoins des cotisants, des experts (tiers-déclarants), des partenaires et du grand public.

Outre les nouveaux contenus et les fonctionnalités correspondant à leurs attentes, le site est conçu pour permettre à chacun de s'orienter rapidement :

- Un accès à l'information facilité et intuitif qui tient compte du parcours cotisant.
- Un suivi permanent des évolutions réglementaires.
- Le réseau des Urssaf, un interlocuteur privilégié des cotisants sur les points législatifs.
- Une accessibilité confortée des services en ligne.

Les spécificités

Le nouveau site urssaf.fr s'articule autour de deux grands champs complémentaires :

- Une interface nationale commune mise à jour selon l'actualité.
- Un contenu régional dédié permettant au réseau des Urssaf de personnaliser leur espace et d'informer leurs cotisants des événements concernant leur région.



LES POINTS FORTS DU SITE

Afin de répondre aux attentes des cotisants, au cœur des préoccupations de la branche Recouvrement, une nouvelle formule d'urssaf.fr est disponible. Nouvelle arborescence, organisation optimisée des contenus, ergonomie maximisée et compatibilité avec les autres terminaux (tablettes, smartphones) sont les principaux atouts qu'offre cette nouvelle version d'urssaf.fr

Une page d'accueil modernisée

La page d'accueil propose désormais **une nouvelle arborescence simplifiée par profil**. Ainsi, deux profils majeurs se dégagent, « Employeur » et « Indépendant ».

Ces deux rubriques contiennent l'ensemble des informations utiles du projet de création d'entreprise à la cessation d'activité, et s'organisent autour du parcours du cotisant.

Des actualités spécifiques à chaque profil sont mises en avant régulièrement.

En terme de fonctionnalités, la page d'accueil propose :

- Un **nouveau moteur de recherche**, optimisé et plus performant, incluant une recherche avancée.
- Un **accès direct** aux nouveaux outils en ligne, **aux taux et barèmes** est également disponible : Smic, avantages en nature, frais professionnels, taux de cotisations, plafond,...
- Un accès direct aux pages Outre-mer, aux espaces dédiés aux contributions particulières (Laboratoires, Frontaliers Suisses, CMU...).

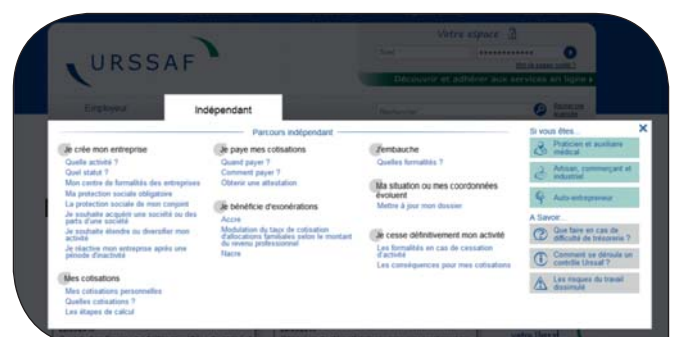
L'accès aux **services en ligne sécurisé** pour les cotisants dématérialisés est toujours disponible à partir de cette page d'accueil, ainsi que l'accès rapide aux interfaces des Urssaf régionales. Par ailleurs, l'identifiant et le mot de passe sont conservés.

Une navigation optimisée

La navigation du nouveau site urssaf.fr se veut plus intuitive et plus rapide, pour une compréhension facilitée. Le rubriquage a été repensé, et les informations générales étoffées afin de satisfaire le plus grand nombre de requêtes.

La nouvelle navigation par profil permet à chaque internaute d'identifier rapidement les informations qui le concernent directement :

- **Dans la rubrique indépendant** : un accès rapide aux informations concernant les professions libérales et un focus sur les populations spécifiques (praticiens, auxiliaires médicaux...).
- **Dans la rubrique employeur** : un accès direct aux informations pour les entreprises, les administrations et collectivités territoriales (ACT), les particuliers employeurs...
- **Quel que soit le profil** : des informations générales complémentaires telles que rubriques d'aide pour les entreprises en difficulté, accès aux informations liées au contrôle, sensibilisation à la lutte contre le travail dissimulé...



Un haut niveau d'expertise

Le réseau des Urssaf se dote d'un site plus lisible, plus compréhensible et plus pédagogique, au bénéfice de ses cotisants qui souhaitent disposer d'une information réglementaire fiable, précise et réactive.

LECTURE ET COMPRÉHENSION FACILITÉES

Une refonte de fond a été engagée afin de revoir la structure des pages et contenus délivrés. Ainsi, avec des paragraphes plus courts et des explications simplifiées, les internautes ont une meilleure lisibilité des informations. Par ailleurs, chaque rubrique donne accès directement aux textes de lois et aux liens utiles, permettant à chacun de s'y référer facilement pour aller plus loin dans ses recherches.

De plus, des exemples de situations ou de calculs sont proposés, des tableaux et des « bons à savoir » mettent en lumière les points importants, pour mieux comprendre l'essentiel.

UNE LECTURE DU CAS GÉNÉRAL AUX CAS PARTICULIERS

Le traitement des situations, de la plus générale à la plus complexe, est exposé afin que chaque cotisant trouve à sa question, simple ou spécifique, une réponse de qualité.

Dans les analyses proposées, les termes complexes sont immédiatement expliqués afin de faciliter la compréhension des éléments.

URSSAF
Votre espace
Découvrez et adhérez aux services en ligne

Employeur Indépendant Rechercher

Accueil > Utilité et pratique > Code type de personnel

Utilité et pratique

Taux et barèmes

- Simc
- Platfonds
- Avantages en nature
- Frais professionnels
- Indemnités kilométriques
- Assiettes forfaitaires et tranches de cotisations
- Taux de cotisations
- Versement Transport
- Administrations et collectivités territoriales

Outils en ligne

- Code type de personnel
- Vérification d'attestation
- Lettre circulaire
- Recrut social

Estimateur de cotisations

- Estimateur de cotisations

Les congés

SOMMAIRE

- Les congés payés
- Les jours fériés
- Les congés spéciaux

Parcours employeur

Créer

Employeur du personnel

- Le statut social du salarié
- Les formalités liées à l'embauche (la DINE)
- Les absences du salarié
- Les congés
- Maladie, accident du travail, maternité
- Séjours d'urgence
- La fin de la relation de travail

Les congés spéciaux

Outre les congés payés, la loi prévoit une grande diversité de congés spéciaux pour raisons familiales, circonstances personnelles, ou autres...

Cette variété est renforcée par les diverses conventions ou accords collectifs, qui peuvent prévoir des dispositifs complémentaires plus favorables aux salariés.

Selon les cas, vous pouvez ainsi, en tant qu'employeur, être amené à rémunérer ces périodes, notamment au titre d'une obligation légale ou conventionnelle.

De nouvelles fonctionnalités

Parmi les nouveautés utiles au quotidien pour les cotisants, un travail particulier a été apporté au moteur de recherche, qui gagne en efficacité et performance. Deux nouvelles fonctionnalités intéressent particulièrement les usagers :

→ **Le moteur de recherche des codes types de personnel**, pour les retrouver rapidement et facilement via la sélection d'un thème, d'un mot clé, d'un profil et/ou d'une zone géographique.

→ **Le moteur de recherche multicritères pour les Lettres circulaires**, sources de précieux éclairages sur l'interprétation des dispositions d'une loi ou d'un décret.

Un nouvel **accès direct aux taux et aux barèmes** simplifie également les démarches des cotisants, qui visitent régulièrement le site urssaf.fr afin de connaître les données associées en vigueur.

Enfin, un **estimateur de cotisations** pour le primo-employeur est désormais proposé, permettant à ce dernier d'avoir de la visibilité sur le montant des cotisations dont il devra s'acquitter pour son salarié.

URSSAF
Votre espace
Découvrez et adhérez aux services en ligne

Employeur Indépendant Rechercher

Accueil > Utilité et pratique > Code type de personnel

Utilité et pratique

Taux et barèmes

- Simc
- Platfonds
- Avantages en nature
- Frais professionnels
- Indemnités kilométriques
- Assiettes forfaitaires et tranches de cotisations
- Taux de cotisations
- Versement Transport
- Administrations et collectivités territoriales

Outils en ligne

- Code type de personnel
- Vérification d'attestation
- Lettre circulaire
- Recrut social

Estimateur de cotisations

- Estimateur de cotisations

Bien compléter votre bordereau Urssaf

Rappel de vos critères
Thématique : Bases forfaitaires
Statut : Mait ou
Vos flux : Entreprise / association
Zone géographique

Résultat de votre recherche

Code	Libellé	Taux cotisations	Profil type de personnel
145	CENTRES VACANCES DEVEL DISP PO VEE	20,6	8,5
156	STAGIAIRES FORMATION PROFESSIONNELLE	21,2	10,36
348	VENTE A DOMICILE PAR DEMARCHE	100	0
404	EXONERATION COLPORTEURS DE PRESSE	1,35	4,81
405	EXONERATION PRESSE MAGAZINE	1,35	4,81
407	EXONERATION PRESSE MAGAZINE	2,85	4,81
408	EXONERATION PRESSE GRATUITE	1,35	4,81
470	EXONERATION PRESSE GRATUITE	2,85	4,81
712	ASSISTANTS EDUCATION TEMPS COMPLET	21,2	10,36

URSSAF
Votre espace
Découvrez et adhérez aux services en ligne

Employeur Indépendant Rechercher

Accueil > Utilité et pratique > Code type de personnel

Utilité et pratique

Taux et barèmes

- Simc
- Platfonds
- Avantages en nature
- Frais professionnels
- Indemnités kilométriques
- Assiettes forfaitaires et tranches de cotisations
- Taux de cotisations
- Versement Transport
- Administrations et collectivités territoriales

Outils en ligne

- Code type de personnel
- Vérification d'attestation
- Lettre circulaire
- Recrut social

Estimateur de cotisations

- Estimateur de cotisations

Estimateur de cotisations

Cet estimateur de cotisations s'adresse aux entreprises du secteur privé qui embauchent un salarié pour la première fois. Il permet d'estimer le montant des cotisations patronales et salariales pour l'emploi d'un salarié à temps complet, rémunéré au Smic (1 457,52 € brut mensuel au 1^{er} janvier 2015) et au-delà. Cette estimation prend en compte l'application de la réduction générale lorsque la rémunération est inférieure à 1,5 Smic (2 332,03 € brut mensuel au 1^{er} janvier 2015).

Rappel des éléments renseignés

Salaires brut mensuel : 1550 €
Affiliation au régime Alsace-Moselle : Non

Montants estimés

Montant des cotisations patronales : 135,83 €
Montant des cotisations salariales : 281,48 €
Montant total : 417,31 €
Ces montants sont communiqués à titre indicatif.

Important :



↳ L'ACOSS ET LE RÉSEAU DES URSSAF

L'Acoss, recouvreur social de référence

L'Acoss et le réseau des Urssaf participent à la pérennité de notre système de protection sociale, en collectant et en répartissant les cotisations et contributions sociales, sources du financement du régime général de la Sécurité sociale (maladie, famille, vieillesse, accidents du travail-maladies professionnelles).

Depuis 1945, la France a fait le choix d'une Sécurité sociale solidaire, protégeant l'ensemble de la population, sans considération d'âge, de santé ou de ressources. Chaque jour, grâce à un haut niveau de protection sociale, des milliers de personnes peuvent être soignées, acheter des médicaments, percevoir des aides pour leur logement ou la garde de leurs enfants, toucher une pension et profiter de leur retraite.

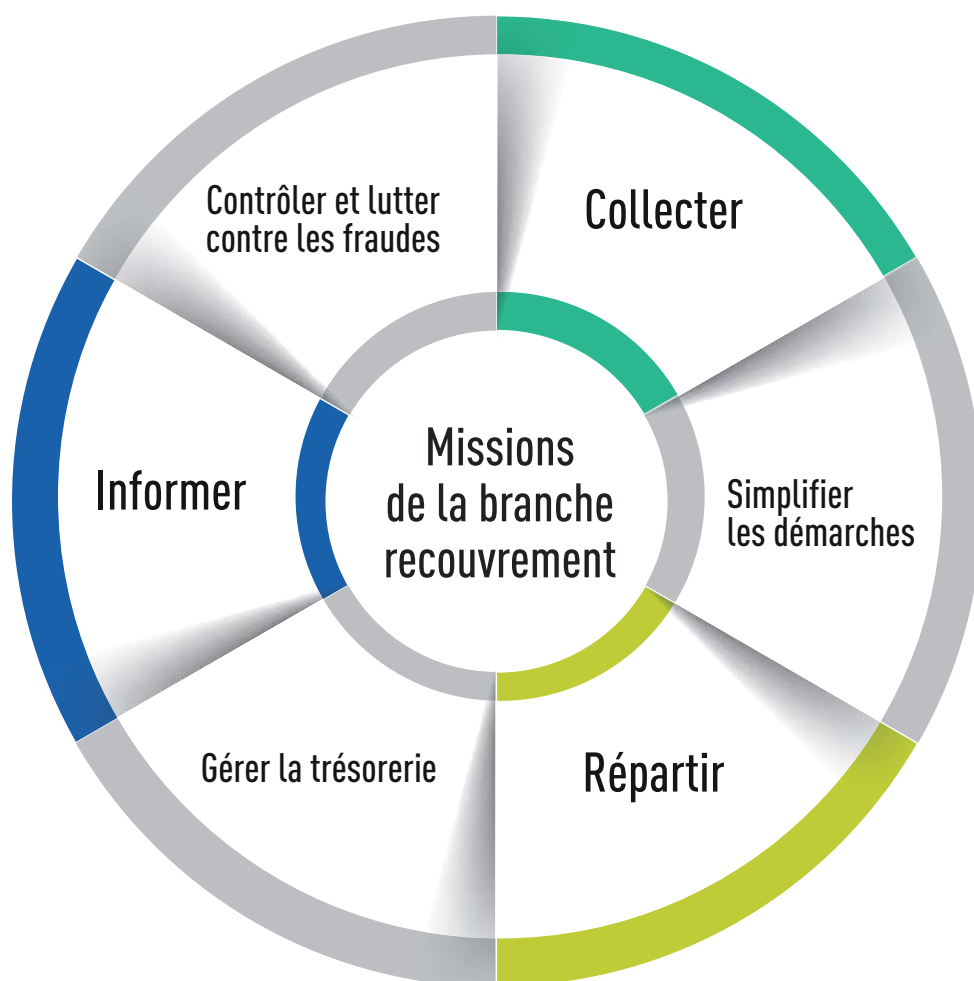
Le rôle des Urssaf et de l'Acoss, la caisse nationale du réseau des Urssaf, est de faire en sorte que ce système de protection sociale fonctionne en assurant la collecte des cotisations et contributions avec efficacité et équité.

L'organisation du réseau des Urssaf

L'Acoss pilote et anime les organismes de recouvrement : Urssaf, Cgss (Caisse générale de Sécurité sociale), et centres nationaux dédiés aux offres de services (Cesu, Pajemploi, Tese, Cea, CNTFS,...).

Pour renforcer le réseau, l'Acoss a piloté et accompagné la création des Urssaf régionales, au nombre de 22 depuis le 1^{er} janvier 2014. La caisse nationale associe étroitement les organismes à la gestion du réseau, à la définition des orientations stratégiques et à la conduite des projets majeurs.

Elle concilie ainsi les spécificités locales et l'impératif d'homogénéisation du respect des normes dans l'exercice des missions de service public qui leur sont dévolues.



Les missions de la branche Recouvrement

COLLECTER :

L'Acosse et le réseau des Urssaf collectent et gèrent aujourd'hui les ressources de la majorité des organismes de protection sociale, dans un contexte de lourds déficits. De la qualité de cette collecte et de cette gestion dépendent des prestations servies au quotidien à la grande majorité des Français.

L'Acosse centralise des flux de trésorerie croissants, en volume et en nombre. Des mouvements qui, certains jours peuvent atteindre jusqu'à 15 milliards d'euros.

Ce savoir-faire et cette compétence sont reconnus auprès de nouveaux partenaires qui délèguent de nouvelles missions à l'organisme.

À ce jour, l'Acosse assure le recouvrement pour le compte de 900 partenaires.

RÉPARTIR :

L'optimisation de la gestion de la trésorerie requiert une très grande réactivité au regard du volume des flux financiers échangés et des enjeux induits. Il s'agit de mettre en place des circuits qui garantissent les délais les plus brefs entre l'encaissement des cotisations et la remontée des fonds collectés pour une mise à disposition auprès des caisses prestataires et ce, dans le cadre d'une gestion rigoureuse afin d'éviter des avances de trésorerie.

Cette recherche de la performance permet une mise à disposition des paiements reçus auprès des caisses prestataires le jour même.

INFORMER :

Dans un contexte législatif toujours très dynamique, les Urssaf se doivent d'accompagner les cotisants afin de les aider à remplir leurs obligations dans le respect de la réglementation. Le réseau des Urssaf s'engage ainsi à améliorer les outils permettant d'apporter une assistance juridique aux cotisants dans l'application de la réglementation (rescrit social, offres de service,...).

SIMPLIFIER LES DÉMARCHES :

Avec pour ambition l'amélioration continue de sa relation de service, le réseau des Urssaf déploie une stratégie multicanal, et modernise ses offres de service. La proposition d'une nouvelle formule du site urssaf.fr entre dans cet objectif de simplification.

CONTRÔLER ET LUTTER CONTRE LES FRAUDES :

Parce qu'ils préservent les droits des cotisants, salariés comme entreprises, et qu'ils maintiennent les conditions d'une concurrence loyale, le contrôle et la lutte contre le travail dissimulé sont une mission essentielle pour le réseau des Urssaf, qui contribue au plan de sécurisation des finances publiques.

GÉRER LA TRÉSORERIE :

L'individualisation de la trésorerie de chacune des branches de la Sécurité sociale est assurée par un suivi permanent des prévisions et réalisations comptables. Les fonds collectés sont gérés de façon prudente et performante. Une très grande réactivité est requise au regard du volume des flux financiers échangés. Pour faire face au différentiel entre les recettes issues des cotisations et les dépenses de la Sécurité sociale, l'Acosse élabore des solutions de financement de trésorerie diversifiées et sécurisées : émissions de billets de trésorerie et d'euro commercial paper, emprunts aux taux les plus faibles...

L'observatoire socio-économique

Grâce aux données collectées par le réseau au travers des déclarations des cotisants et de leur situation de paiement, l'Acosse produit et publie un nombre croissant d'indicateurs et d'analyses économiques à la qualité reconnue.

Le transfert, au réseau des Urssaf, du recouvrement des cotisations et contributions d'assurance chômage et de garantie des salaires (AGS) au 1^{er} janvier 2011 a renforcé ce rôle de fournisseur de données statistiques. L'Acosse est, aujourd'hui, la source unique en France de données statistiques sur l'emploi salarié, hors intérim.

La série trimestrielle de masse salariale du secteur privé et les séries mensuelle et trimestrielle des déclarations d'embauches produites par l'Acosse sont labellisées par l'Autorité de la Statistique publique.

Ces données et analyses statistiques sont régulièrement mises à disposition des décideurs et partenaires pour une meilleure compréhension de l'environnement économique.

LES CHIFFRES CLÉS

de l'Acoss

13 989 collaborateurs
Réseau + Agence centrale

133 805
actions de contrôle

**22 Urssaf
régionales**
depuis le 1^{er} janvier 2014

9,5 millions de comptes cotisants dont

- 3,6 millions particuliers employeurs,
- 2,2 millions entreprises, administrations et collectivités territoriales,
- 3,2 millions travailleurs indépendants dont les auto-entrepreneurs
- 0,5 million autres (dont les praticiens et auxiliaires médicaux)

476,4 milliards d'euros encaissés en 2014
dont 102 milliards d'euros pour le compte des partenaires hors régime général

900 partenaires

7 149 opérations ciblées
de Lutte contre le travail illégal

9,6 millions
de visiteurs uniques sur urssaf.fr

0,28 %
coût de gestion
des sommes encaissées

168 000
délais de paiement accordés

www.urssaf.fr